

Monaco, le **20 JUIN 2016**

Madame Béatrice DOBO  
Secrétaire Générale  
SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA  
COMMUNE  
c/o Union des Syndicats de Monaco  
28 boulevard Rainier III  
BP 113  
98002 MONACO Cedex

Référence : CM/2016-6658

Madame la Secrétaire Générale,

Lors de la réunion organisée le 12 novembre 2015 au sein des locaux de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, vous aviez appelé mon attention sur la difficulté que rencontreraient certains parents pour accompagner leur(s) enfant(s) le jour de la rentrée des classes. Vous rappeliez, à cette occasion, que les femmes salariées du secteur privé sont expressément autorisées à s'absenter à cette occasion et souhaitiez que cette possibilité soit étendue aux femmes œuvrant au sein de la Fonction Publique.

En réponse, je tiens tout d'abord à vous faire savoir que ma Direction n'a jamais eu connaissance des pratiques auxquelles vous faites allusion dès lors qu'il existe une tolérance de longue date en la matière.

Toutefois, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été néanmoins décidé de procéder à la diffusion d'une note d'information à l'intention des Directeurs et Chefs de Service les invitant à faire preuve de la plus grande bienveillance en autorisant les personnels placés sous leur autorité, parents d'enfant(s) scolarisé(s), à s'absenter de leur lieu de travail afin de les accompagner le jour de la rentrée scolaire. Il est précisé que les parents d'enfant(s) scolarisé(s) hors de la Principauté bénéficieraient également de cet avantage.

Cette autorisation pourra être accordée sous réserve des nécessités de service, pour 4 heures au maximum, y compris durant les plages de présence obligatoire.

Les heures de travail non effectuées à cette occasion seront, en concertation avec le supérieur hiérarchique : soit décomptées du solde d'heures supplémentaires cumulées (et comptabilisées par badgeage), soit prises sous la forme de la demi-journée mensuelle de récupération, soit encore prises sur le solde de congés administratifs.

.../...

Les fonctionnaires et agents qui ne disposeraient pas d'un nombre d'heures supplémentaires ou de congés administratifs suffisants le jour de la rentrée scolaire effectueraient ces heures de travail ultérieurement, en compensation.

Enfin, je vous précise que la note d'information précitée sera diffusée dans les meilleurs délais afin que les Directeurs et Chefs de Service puissent être informés de sa teneur, et en informer à leur tour les personnels placés sous leur autorité, avant le début des vacances d'été.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie VIORA-PUYO  
Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Viora-Puyo', is written over the typed name and title.